

Zoom sur l'année 2014



Le 13 décembre dernier pas moins de 100 personnes se sont retrouvées autour d'un bon repas.

Le Président de l'Association Familiale Rurale (AFR) Marcel Fauré et les membres du bureau ont décidé cette année de remplacer le traditionnel goûter de Noël et la galette des rois par un repas réalisé et servi par un traiteur, agrémenté d'une animation musicale.

Ce fût un réel succès, un moment convivial apprécié par tous.

Le 18 décembre s'est déroulée la chorale de Noël, mise en place et orchestrée par les maîtresses de l'école. Toutes les classes étaient réunies et les nouveaux 6ème ont même rejoint leurs anciens camarades. Un moment fort où nos enfants ont entonné des chants de Noël pour le plus grand plaisir de leurs parents.

Ce moment convivial a été l'occasion de remettre aux enfants le goûter de Noël offert et distribué par le Conseil Municipal.

Une vente de gâteaux préparés par des bénévoles au profit de la coopérative scolaire, est venue clôturer cette merveilleuse soirée.



LA MISE EN PLACE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Dans un premier temps, assurée par le personnel communal de Gardouch, la rentrée de Noël a vu la mise en place de nouvelles activités organisées par l'association 1+1 toujours en partenariat avec nos agents communaux.

Ces activités ont été choisies lors de réunion entre les délégués de parents, l'association 1+1 et la Municipalité qui ont eu à cœur le bon fonctionnement et une répartition équitable de toutes ces activités.

LES TRAVAUX DE VOIRIES :

La fréquence de la circulation des véhicules, qu'ils soient légers ou lourds, endommagent considérablement les chemins communaux. La Municipalité a donc entrepris tout au long de l'année de rénover et améliorer les chemins : Revêtement de la chaussée, curage des fossés, rebouchage des « nids de poule ».....

Ainsi la couche de roulement des chemins de l'Oueillario, de Vieillevigne et de la Gasignole a été rénovée.

Un apport en gravier ainsi qu'un compactage ont été effectués chemin de Saint Esteffe et chemin de Brentalou.

L'attention des Gardouchois fut sollicitée plusieurs fois en fin d'année concernant des travaux sur les réseaux électriques de la commune.

Vous vous interrogez peut être sur la nature de ces travaux, leur but ?

Améliorer la qualité du réseau électrique, nécessaire au vue du nombre croissant de bâtiments, publics ou privés en rénovation ou en construction.

Le « renforcement » de la qualité du réseau nous permettra d'éviter des pertes de tensions et des coupures.

A propos de la Réforme Territoriale

LE REDECOUPEGE DE NOTRE CANTON :

L'ancien canton de Villefranche de Lauragais était composé des 21 communes suivantes :

Avignonet-Lauragais, Beateville, Cessales, Folcarde, **Gardouch**, Lagarde, Lux, Mauremont, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Renneville, Rieumajou, Saint-Germier, Saint-Rome, Saint-Vincent, Trébons-sur-la-Grasse, Vallègue, Vieillevigne, Villefranche-de-Lauragais, Villenouvelle.

Par décret du 13 février publié au Journal Officiel le 20 février

Le canton de Villefranche de Lauragais a fusionné avec le canton de Revel.

Le canton n° 13 (Revel) comprend les 59 communes suivantes :

Albiac, Auriac-sur-Vendinelle, Aurin, Avignonet-Lauragais, Beateville, Beauville, Bélesta-en-Lauragais, Bourg-Saint-Bernard, Le Cabanial, Cambiac, Caragoudes, Caraman, Cessales, Le Faget, Falga, Folcarde, Francarville, **Gardouch**, Juzes, Lagarde, Lanta, Loubens-Lauragais, Lux, Mascarville, Mauremont, Maurens, Maureville, Montclar-Lauragais, Montégut-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Mourvilles-Basses, Mourvilles-Hautes, Nogaret, Prunet, Renneville, Revel, Rieumajou, Roumens, Saint-Félix-Lauragais, Saint-Germier, Saint-Julia, Saint-Pierre-de-Lages, Saint-Rome, Saint-Vincent, La Salvetat-Lauragais, Saussens, Ségreville, Tarabel, Toutens, Trébons-sur-la-Grasse, Vallègue, Vallesvilles, Vaudreuille, Vaux, Vendine, Vieillevigne, Villefranche-de-Lauragais, Villenouvelle.

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES :

Dates : **1^{er} tour le 22 mars 2015 et second tour le 29 mars 2015**

Nous élirons les nouveaux Conseillers Départementaux anciennement nommés Conseillers Généraux.

Ils seront élus pour 6 ans et rééligibles

Ce qui change : Ils seront 2 par cantons, le binôme sera toujours composé d'un homme et d'une femme et auront chacun un suppléant

Qui peut voter : Chaque citoyen qui s'est inscrit sur les listes électorales avant le 31.12.2014.

Pour la première fois, ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, auparavant les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié au sein de chaque Conseil Général.

LES REGIONS :

L'Assemblée Nationale a adopté le 25 novembre 2014, en seconde lecture, la nouvelle carte composée de 13 régions. Cette nouvelle carte fait passer le nombre de régions en métropole de 22 à 13.

Cette nouvelle carte acte le rattachement des régions :

- Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine
- Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes
- Auvergne et Rhône-Alpes
- Bourgogne et Franche Comté
- **Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées**
- Nord-Pas-de-Calais et Picardie
- Basse-Normandie et Haute-Normandie

6 régions restent inchangées :

- Bretagne,
- Corse,
- Centre,
- Île-de-France,
- Pays de la Loire,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Chancre coloré du Canal du Midi



Construit par Pierre Paul Riquet entre 1666 et 1681, le Canal du Midi est un site prestigieux universellement reconnu pour sa valeur exceptionnelle.

Site classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1996

La conception paysagère constituée à 95 % de platanes, est aujourd'hui menacée par la maladie du chancre coloré qui progresse de façon très significative.

Qu'est-ce que le chancre coloré ?

C'est une maladie propre au platane, causée par un champignon microscopique, entraînant la mort de l'arbre en seulement 2 à 5 ans.

Comment se transmet la maladie ?

Une simple blessure sur le tronc ou les racines, infime soit elle, peut contaminer un platane. L'eau constitue également un redoutable vecteur de transmission du parasite : les spores du champignon sont transportées par le canal. De même, les racines des platanes soudées entre elles, facilitent la transmission du chancre coloré.

Où en est la progression de cette maladie ?

Lors du débarquement en 1945, des caisses de munitions en bois de platane seraient responsables de la maladie. Cette maladie s'est propagée à d'autres régions dont le Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées. Depuis, 7600 platanes ont été abattus sur les 42 000 présents sur le Canal du Midi.

La maladie progresse très vite malgré les mesures de lutte mises en place par VNF.

La lutte contre le chancre coloré est obligatoire, aucun moyen préventif ou curatif n'existe à ce jour. Le seul moyen de lutte reste l'abattage et le brûlage des arbres sur place.

Recréer une nouvelle image du Canal :

Le projet VNF est de restaurer la voûte arborée tout en conservant une impression d'unité paysagère. Pour ce faire, 40% du linéaire sera planté par une essence « jalon » de grande taille, appelée à créer un effet de voûte et sur les 60 % restants seront plantées des essences intercalaires (diversifiées).

En ce qui concerne le secteur portuaire de Gardouch :

Le 25 novembre dernier, dans le cadre de la surveillance de cette maladie, le Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches du Rhône diagnostiquait plusieurs foyers de contamination sur la portion Midi-Pyrénées du Canal du Midi, notamment l'Ecluse de Gardouch et l'Ecluse de Laval.

De ce fait 19 platanes vont être abattus et brûlés.

Quelques conseils à suivre pour protéger nos platanes

Pour les Navigants :

- Ne pas amarrer les bateaux aux arbres
- Privilégier le stationnement dans les ports, haltes nautiques ou zones non plantées avec des berges protégées.
- Eviter le stationnement sous des arbres secs
- Ne pas planter des pieux sur les berges ou les désinfecter à l'alcool à brûler ou à 70 °.
- Lire les avis à la billetterie.

Les promeneurs, les cyclistes :

- Ne pas blesser les arbres
- Ne pas graver l'écorce avec un objet pointu
- Eviter de déposer les vélos contre les arbres
- Eviter de s'arrêter sous des arbres secs

Registre Etat Civil 2014

La commune a célébré l'union de Mademoiselle *DONINI Florence* et de Monsieur *GOBET Ludovic*



Nous souhaitons la bienvenue aux 15 nouveaux nés gardouchois :

BERTHE-BOTTE Léonis, EHLING Nino, EHLING Scarlett, GERVAIS Ethan, GIL ADAM Margaux, GROLLEAU Noah, HUTIN Gaby, IGON Clément, MEHEU Louise, MERCIER BARNAVE Killian, PELISSIER Julia, PREVOST Ethan, REMY Angela, ROUGE Eden et TEISSEYRE Gabriel.



Nous ont quitté :

ANDRIEU Claude, ANTONY Marinette veuve LATGE, AZEMA René, BERGE Joël, BEYRAND Aurélia, DE BORTOLI Fortunato, FONTEZ Joseph, GALINIER Albert, GALLAIS Gabriel, GRASSER Joseph et RAGNE René.

Quelques Infos utiles

La conduite accompagnée accessible dès 15 ans.

Communiqué du Ministère de la Défense : « Par décret n°2014-1295 du 31 octobre, l'âge minimal pour apprendre à conduire un véhicule à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique, en vue de l'obtention du permis de conduire, est désormais de 15 ans dans le cadre de l'apprentissage dit anticipé (art .R.211-3 du code de la route) »

Une tablette en Mairie pour accéder aux services de la Poste.

Depuis le 13 janvier, une borne internet équipée d'une tablette tactile est à votre disposition, elle vous permet d'accéder en ligne aux services postaux tels que : la consultation et la gestion de vos comptes postaux, prise de rendez-vous avec un conseiller de la Banque Postale et d'autres services à venir découvrir au sein de votre Mairie.

Cette tablette vous offre aussi l'accès aux sites des services publics : Allocations Familiales, Sécurité Sociales, Pôle Emploi, Services Publics, Cadastre, Amendes, Office du Tourisme et celui de votre commune.

Dates à retenir

Animations :

- **Le dimanche 8 février 2015 sur invitation** - Repas des Aînés organisé par le CCAS
- **Le dimanche 15 février 2015** - Loto de l'AFR
- **Le samedi 21 mars 2015** – Loto du foot organisé par le G.O.C
- **Le samedi 28 mars 2015** - Repas du foot organisé par le G.O.C

Cette année, l'AFR n'est pas en mesure d'assurer les représentations théâtrales qui avaient lieu habituellement en mars.

Elections :

Le 22 et le 29 mars 2015 – Elections des Conseillers Départementaux



Bulletin Municipal Janvier 2015

La réalisation et le crédit photo : Membres de la Commission Information Communication
Marie-Christine Bastie, Agnès Rull, Patrice Beauvilain, Gaëlle Nono, Muriel Charles-Macé.
Coordination Mairie : Nathalie Abdellaoui

Imprimé par nos soins

Edito du Maire : Nous avons l'obligation de réfléchir

Chers Gardouchoises, Chers Gardouchois,

Il est évident que je ne peux pas m'exprimer comme si notre pays n'était pas plongé depuis plus d'une semaine dans la stupeur et le recueillement.

Recueillement en pensant aux victimes, à leurs familles, à leurs amis. Stupeur d'avoir assisté par des images horribles à un carnage, qui en dit long sur les menaces qui pèsent sur la démocratie et pas seulement en France.

Il y a 250 ans, Voltaire s'écriait déjà dans « Questions sur les Miracles » :

"Le droit de dire et d'imprimer ce que nous pensons est le droit de tout homme libre, dont on ne saurait le priver sans exercer la tyrannie la plus odieuse (...) Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les autres libertés, c'est là qu'on s'éclaire mutuellement..."

Comme j'ai pu l'exprimer spontanément dans les heures qui ont suivi la tuerie - et je le répète ici dans ce bulletin Municipal - nous avons trois devoirs dans ce moment douloureux :

- celui de la Solidarité, qui doit être totale, quelles que soient nos sensibilités. Il faut absolument éviter les réactions de haine, d'appel à la vengeance aveugle, d'islamophobie. C'est dans ce piège que veulent justement nous enfermer les djihadistes.

- nous devons rendre Hommage à tous ceux qui, comme les journalistes et les dessinateurs de Charlie Hebdo, luttent pacifiquement pour la laïcité, contre l'obscurantisme et qui dénoncent la barbarie et le détournement de la religion.

- nous avons aussi l'Obligation de réfléchir, au-delà des simplismes, aux origines de cette folie meurtrière et sur les moyens d'y répondre.

On ne peut pas se limiter à prévenir et à réprimer localement ces crimes, même s'il s'agit là d'une nécessité absolue. Cette lutte ne sera efficace que si l'on analyse tous les aspects de la question et notamment ses implications internationales, économiques, sociales, en étant bien conscient que la mise en avant de la religion n'est que le paravent d'ambitions de pouvoir... comme on le voit dans l'Histoire depuis 20 siècles et de même dans notre Lauragais, terre de tolérance qui en a longtemps souffert !

Lorsque le spirituel cherche à se mêler de politique, à vouloir dicter leur conduite aux hommes et aux sociétés, cela conduit toujours à des excès, des actes odieux, depuis le massacre des Cathares en passant par la nuit de la Saint Barthélémy, ou les attentats du 11 septembre. Nous en avons encore ces jours derniers le triste témoignage.

Enfin, suite à cette tragédie, je me dois aussi de relever partout en France, le magnifique élan populaire et ce brûlant espoir qui a eu lieu lors des nombreux rassemblements Républicains, notamment à Villefranche de Lauragais le 9 décembre dernier, mais également et surtout le lendemain à Toulouse, où je me suis d'ailleurs rendu comme de très nombreux Gardouchoises et Gardouchois.

Par ces actes personnels et citoyens, la France n'est jamais aussi belle que lorsqu'elle est unie autour des valeurs essentielles de Fraternité et de défense de la Liberté.

Olivier GUERRA
Maire de Gardouch

ERRATUM concernant l'Agenda 2015

Vous l'avez sans doute remarqué, l'Agenda 2015 offert par les annonceurs à tous les Gardouchois comporte un malencontreux oubli....

La photo de notre ami Alain Milhau manquait aux côtés des autres Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire et la Commission Information Communication et Animation présentent leurs plus sincères excuses à Monsieur Milhau, Conseiller Municipal depuis 4 mandats, Président du Gardouch Olympique Club.